

55/26

MAIRIE DE SANDOUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation
18/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 18h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de M. Jacques DELLERIE, Maire.

Date d'affichage
18/09/2026

Étaient présents : Mmes Pierrette BERNARD, Karine DELAUNE, Delphine SIMON, Ludivine MARTOT, Christine OMONT, Céline LEBLOND, Cécile RIBET, Mrs Daniel HAREL, Gérald LEPILLER, Gilles BELLET, Cyril LEMAITRE, Clément SAVALLE, Mickaël BARON, Laurent HAUZAY formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet : CREATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE AFFAIRES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2121-22 relatif à la création des commissions municipales ;
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil ;

Après en avoir délibéré, décide :

1. De créer une commission municipale permanente intitulée « Affaires scolaires ».

2. Cette commission est chargée d'examiner et d'émettre un avis consultatif sur toutes les questions relatives à la vie scolaire de la commune (restauration scolaire, périscolaire, travaux dans les écoles, carte scolaire, projets éducatifs).
3. Composition : La commission est présidée de droit par le Maire.

Après appel à candidatures, considérant la présence de 2 listes pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Sont désignés membres de cette commission :

- Karine DELAUNE
- Pierrette BERNARD
- Cécile RIBET
- Delphine SIMON
- Céline LEBLOND
- Gérald LEPILLER

Fait en Mairie, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

J. Dellerie